

Avis de confidentialité concernant les Données Personnelles des Clients Professionnels d'AT&T - Destiné à la plupart des pays

En vigueur le 28 août 2025

Chez AT&T, notre relation avec les clients est fondée sur le respect et la confiance. Ces principes s'appliquent à la manière prudente et responsable dont nous traitons vos Données Personnelles. Cet Avis de Confidentialité des Clients Professionnels d'AT&T – La plupart du monde (Avis) décrit les types de Données Personnelles que nous Traitons, pourquoi nous les Traitons, qui y a accès, quand nous les supprimons et les droits individuels concernant les Données Personnelles. Si vous avez des questions après avoir lu cet Avis, vous pouvez contacter l'équipe en charge de votre compte ou vous pouvez contacter AskPrivacy@att.com. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans le [Centre de confidentialité d'AT&T](#).

Introduction

AT&T recueille, stocke et utilise les informations – y compris des Données Personnelles – fournies par les utilisateurs et les concernant dans le cadre de sa prestation de services aux Clients Professionnels d'AT&T. Les Lois sur la Protection des Données des nombreuses juridictions dans lesquelles AT&T offre des services aux Clients Professionnels d'AT&T imposent des exigences différentes concernant la manière et les raisons pour lesquelles AT&T peut traiter ces Données Personnelles. Cet avis de confidentialité des Clients Professionnels d'AT&T – La plupart du monde (Avis) renforce l'engagement d'AT&T à se conformer aux Lois sur la Protection des Données applicables. Cet avis définit les termes clés et répond à des questions importantes concernant le Traitement des Données Personnelles par AT&T.

L'engagement d'AT&T en matière de confidentialité et de protection des données

AT&T s'engage à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la collecte, la conservation, l'utilisation et les autres Traitements de Données Personnelles qui entrent dans le champ d'application des Lois sur la Confidentialité des Données. De telles Données Personnelles seront traitées uniquement à des fins légales et appropriées. AT&T a mis en œuvre des mesures conçues pour sécuriser les Données Personnelles et pour aider à empêcher leur accès non autorisé ou accidentel, leur effacement ou toute autre utilisation abusive. AT&T facilitera l'exercice des droits des Sujets de Données Clients concernées de manière efficace et transparente.

Définitions

Terme	Définition
Client Professionnel d'AT&T	Une personne juridique (à l'exclusion des sociétés affiliées à AT&T) qui a passé un contrat avec AT&T pour fournir des services
Personne Cliente Concernée par les données	Une personne identifiée ou identifiable autorisée par un client commercial AT&T à utiliser les services ou à interagir avec AT&T au nom du client commercial AT&T
Responsable du Traitement des données	Une entité qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données Personnelles . En fonction de l'activité de Traitement, il peut y avoir plus d'un responsable du Traitement des données
Lois sur la protection des données	Lois ou réglementations nationales ou régionales applicables en matière de Traitement des Données Personnelles . Les normes du programme de confidentialité d'AT&T destiné à la plupart des pays sont principalement basées sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, mais incorporent des dispositions d'autres lois plus strictes ou complémentaires aux exigences du RGPD
La plupart des pays	Comprend tous les pays dans lesquels AT&T fournit des services aux Clients Professionnels d'AT&T, autres que les États-Unis d'Amérique
Données personnelles	Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable; une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant
Processus ou Traitement	Toute opération effectuée sur les Données Personnelles , que ce soit ou non par des moyens automatisés, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou mise à disposition, l'alignement ou combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction
Services	Les produits et services fournis par AT&T en vertu d'un contrat entre AT&T et le Client Professionnel AT&T

Données Personnelles sensibles	Données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, ou l'appartenance à un syndicat, et le Traitement de données génétiques ou biométriques aux fins d'identifier de manière unique une personne physique, des données concernant la santé ou la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, ainsi que le Traitement des Données Personnelles relatives aux infractions et condamnations pénales
---------------------------------------	--

Quelles sont les personnes concernées par cet Avis ?

Cet Avis s'applique lorsque:

1. Une Personne Cliente Concernée par les données crée des Données Personnelles en utilisant les services AT&T dans un des pays du monde dans le cadre de sa relation avec un client commercial d'AT&T, ou AT&T traite autrement les Données Personnelles d'une Personne Cliente Concernée par les données située dans l'un des pays du monde ;
2. Ces services et le Traitement des Données Personnelles par AT&T entrent dans le champ d'application des Lois sur la Confidentialité des Données ; et
3. AT&T agit en tant que responsable de Traitement des données lors du Traitement des Données Personnelles de cette Personne Cliente Concernée par les données.

Des informations supplémentaires présentant un intérêt pour la Personne Cliente Concernée par les données peuvent être disponibles directement auprès du client commercial d'AT&T. AT&T maintient d'autres politiques et avis, y compris la [Avis de confidentialité d'AT&T](#), ainsi que des guides de services généraux et spécifiques, qui traitent de la protection des données. Sauf indication contraire, lorsqu'un autre avis ou politique d'AT&T entre en conflit avec les objectifs du présent Avis, le présent Avis prévaudra au sujet des personnes clientes concernées par les données dans la plupart des pays.

Quelles Données Personnelles à l'égard des personnes clientes concernées par les données sont traitées par AT&T ?

AT&T traite généralement les catégories de données suivantes, qui peuvent inclure des Données Personnelles des personnes clientes concernées :

- **Données relatives aux coordonnées professionnelles** : données à des fins générales de contact ou d'administration, qui peuvent inclure le nom, l'intitulé du poste, l'employeur, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, le nom d'utilisateur de messagerie instantanée et des données similaires.
- **Données relatives à l'identification d'un appareil** : données qui identifient un appareil à partir duquel (ou vers lequel) des communications électroniques sont envoyées (ou reçues) ; peut inclure l'adresse IP (Internet Protocol), l'adresse MAC (Media Access Control), le numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity), le numéro IMSI (International Mobile Subscriber Identity), le numéro de série et l'identifiant unique de l'appareil (UDID).

- **Métadonnées relatives aux communications électroniques** : données traitées dans un réseau de communications électroniques à des fins de transmission, de distribution ou d'échange de contenu de communications électroniques (mais à l'exclusion du contenu de communications électroniques); comprend les données utilisées pour tracer et identifier la source et la destination d'une communication, les données sur l'emplacement de l'appareil générées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques, ainsi que la date, l'heure, la durée et le type de communication.
- **Données d'authentification** : nom d'utilisateur, mot de passe, numéro d'identification personnel, indices de mot de passe et données similaires pour authentifier les utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des Services ou de l'accès aux informations liées aux Services.

Pourquoi AT&T traite-t-elle les Données Personnelles des personnes clientes concernées par ces données ?

AT&T traite les Données Personnelles lorsqu'une Personne Cliente Concernée utilise les services ou lorsque le client commercial d'AT&T fournit les Données Personnelles à AT&T en relation avec les services. Dans le cadre de la prestation de services, AT&T traitera généralement les Données Personnelles des personnes clientes concernées aux fins de :

- prestation de services au client commercial d'AT&T ;
- exécution des obligations et exercice des droits relatifs aux Services et au contrat d'AT&T avec le client commercial d'AT&T, y compris l'exécution des activités et fonctions connexes ;
- conformité aux obligations légales ; et/ou
- évaluation, soutien et amélioration des performances, de l'efficacité et de la sécurité des services et de l'infrastructure/des opérations du réseau.

En appliquant le principe de minimisation des données, AT&T ne traitera que les Données Personnelles nécessaires aux fins ci-dessus.

AT&T Traite les Données Personnelles des Sujets de Données des Clients uniquement conformément à des bases légales et appropriées pour le Traitement, selon les besoins:

- exécuter un contrat auquel le client commercial d'AT&T, et/ou la Personne Cliente Concernée par les données, est partie ;
- respecter les obligations légales auxquelles AT&T est soumise ; et/ou
- poursuivre ses intérêts légitimes, tels que l'exécution de ses obligations contractuelles ou l'exercice de ses droits légaux ou contractuels avec le client commercial d'AT&T, ou pour l'amélioration des services et des opérations du réseau. Avant tout Traitement sur la base d'un intérêt légitime, AT&T analyse l'adéquation du Traitement, y compris les attentes raisonnables d'une Personne Cliente Concernée par les données et l'impact du Traitement proposé sur les droits et libertés d'une Personne Cliente Concernée par les données ;

Dans des circonstances limitées, AT&T peut traiter des Données Personnelles si nécessaire pour :

- protéger les intérêts vitaux de la Personne Cliente Concernée par les données ou d'une autre personne physique ; et/ou
- effectuer une tâche réalisée pour l'intérêt public.

AT&T ne traitera pas les Données Personnelles sensibles ou désignées de manière similaire en vertu des lois applicables des personnes clientes concernées, sauf autorisation expresse par la loi, par exemple lorsque la Personne Cliente Concernée par les données a donné son consentement explicite ; le cas échéant pour s'acquitter des obligations et exercer des droits spécifiques dans le domaine du droit de l'emploi, de la sécurité sociale et de la protection sociale ; pour protéger la vie, la sécurité physique ou la santé de la Personne Cliente Concernée par les données ou d'une autre personne physique ; pour se prémunir contre la fraude ; et/ou si nécessaire pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations en justice.

Qui a accès aux Données Personnelles des personnes clientes concernées par ces données ?

Les filiales AT&T font partie du groupe de sociétés AT&T opérant à l'international. Tous les membres du groupe AT&T se soutiennent et interagissent les uns avec les autres pour gérer les activités d'AT&T et définir la stratégie à l'échelle du groupe. Certaines Données Personnelles peuvent être consultées par n'importe quelles sociétés du groupe AT&T, le cas échéant, nécessaire aux fins décrites et légalement autorisées.

Les Données Personnelles des personnes clientes concernées seront divulguées, dans la mesure requise pour la prestation du service, aux destinataires appropriés et autorisés. Les destinataires peuvent inclure : les affiliés et le personnel d'AT&T ; les partenaires commerciaux et prestataires de services tiers, les fournisseurs, les vendeurs, et les sous-traitants ; et/ou d'autres tiers fournissant des services pour l'une des sociétés d'AT&T. Des Données Personnelles peuvent également être fournies au client commercial d'AT&T et à ses agents. Des tiers peuvent également collecter et traiter des Données Personnelles au nom d'AT&T aux fins ci-dessus. Une liste des filiales AT&T et les pays dans lesquels elles sont situées peut être consultée via ce [lien](#).

Les tiers ayant accès aux Données Personnelles des personnes clientes concernées seront tenus d'utiliser des mesures de sécurité appropriées, y compris les exigences de sécurité des informations des fournisseurs (SISR) d'AT&T, conformément aux Lois sur la Confidentialité des Données et à toutes les autres exigences légales applicables lors du Traitement des Données Personnelles. Lorsque le tiers traite ces Données Personnelles pour le compte d'AT&T, il est dans l'obligation de le faire uniquement conformément aux instructions d'AT&T.

AT&T peut divulguer des Données Personnelles si cela lui est demandé par des tribunaux, des régulateurs, des agences d'application de la loi, des agences gouvernementales et des parties à des poursuites civiles en rapport avec des enquêtes, des procédures, des investigations ou si un organisme gouvernemental pertinent le demande légalement en utilisant les moyens de demande appropriés. Ces

entités peuvent être situées partout dans le monde. Avant une telle divulgation, AT&T examine toutes ces demandes afin de déterminer qu'elles sont légalement valables, appropriées et proportionnées; AT&T peut contester ces demandes si elle détermine que ces critères ne sont pas remplis. AT&T peut divulguer des Données Personnelles si elle estime qu'il est nécessaire ou approprié de se conformer à la loi ou de protéger ou défendre les droits, la propriété ou les employés d'AT&T.

Où sont traitées les Données Personnelles des personnes clientes concernées par ces données ?

AT&T est une entreprise multinationale, mais a centralisé ses activités commerciales et opérationnelles afin de mieux gérer ses activités à l'échelle mondiale. Cette centralisation peut entraîner le transfert de Données Personnelles ou l'accès à des Données Personnelles à partir de pays en dehors du pays dans lequel se trouve la Personne Cliente Concernée par ces données. Par exemple, les Données Personnelles d'un Sujet de Données Client peuvent être transférées pour Traitement aux États-Unis d'Amérique par AT&T ou des prestataires de services tiers. Dans certains de ces pays, les Lois sur la Protection des Données peuvent offrir un niveau de protection inférieur à celui du pays dans lequel se trouve le Sujet des Données du Client. Le cas échéant, AT&T prend les mesures techniques, organisationnelles et contractuelles appropriées pour effectuer des transferts transfrontaliers de Données Personnelles conformément aux exigences des Lois sur la Protection des Données les plus strictes afin de protéger les Données Personnelles comme indiqué dans cet Avis.

AT&T transfère généralement des Données Personnelles des personnes clientes concernées entre les filiales d'AT&T sur la base de notre accord intra-groupe (IGA), qui inclut des clauses contractuelles types pour l'exportation de Données Personnelles vers des pays tiers. AT&T peut en outre s'appuyer sur d'autres bases légales pour le transfert de Données Personnelles. Une Personne Cliente Concernée par les données peut demander à examiner les garanties qu'AT&T utilise pour les transferts transfrontaliers en contactant le Bureau principal de la protection de la vie privée d'AT&T à l'adresse AskPrivacy@att.com.

Partout où des Données Personnelles sont traitées, AT&T utilise des mesures de sécurité appropriées conformément aux Lois sur la Confidentialité des Données.

À quel moment sont supprimées les Données Personnelles des personnes clientes concernées ?

Les Données Personnelles seront conservées selon les besoins administratifs, fiscaux ou juridiques et de manière cohérente avec les Lois sur la Confidentialité des Données. Dans de nombreux cas, cela nécessitera une rétention pendant la période administrative du contrat entre AT&T et le client commercial d'AT&T, ou pendant la période de relation entre le client commercial d'AT&T et la Personne Cliente Concernée par les données. Après cela, les Données Personnelles seront détruites en les rendant illisibles ou indéchiffrables. Pendant la période où les Données Personnelles sont conservées, AT&T met

en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées conçues pour sécuriser les Données Personnelles . Ces mesures peuvent inclure :

- maintenir et protéger la sécurité du stockage informatique et de l'équipement réseau, et utiliser les procédures de sécurité qui nécessitent des noms d'utilisateur et des mots de passe pour accéder aux données ;
- appliquer un cryptage ou d'autres contrôles de sécurité appropriés pour protéger les Données Personnelles lorsqu'elles sont stockées ou transmises ;
- limiter l'accès aux Données Personnelles uniquement aux personnes ayant des emplois nécessitant un tel accès ; et
- exiger du personnel d'AT&T impliqué dans le Traitement des Données Personnelles de suivre des programmes de formation et de sensibilisation aux exigences des Lois sur la Confidentialité des Données.

Quels droits les personnes clientes concernées par les données ont-t-elles pour gérer le Traitement de leurs Données Personnelles ?

Le Sujet des Données Clients a des droits concernant le Traitement de ses Données Personnelles . AT&T s'engage à honorer ces droits et a mis en place des politiques et des procédures efficaces et transparentes pour ce faire. Les droits d'une Personne Cliente Concernée par rapport à ses propres Données Personnelles comprennent :

- **Le droit de notification.** AT&T fournit cet Avis détaillant la manière dont les Données Personnelles sont traitées.
- **Le droit d'accès.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut obtenir la confirmation du Traitement de ses Données Personnelles et, le cas échéant, l'accès à ces Données Personnelles et à des informations supplémentaires concernant leur Traitement.
- **Le droit de révoquer le consentement.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut retirer son consentement à tout moment et AT&T arrêtera le Traitement et supprimera les Données Personnelles de la personne concernée, sous réserve du droit d'AT&T de conserver les données à des fins légitimes, y compris pour se conformer à ses obligations légales et les utiliser sur une base anonyme.
- **Le droit de rectification.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut faire corriger des Données Personnelles inexactes et compléter des Données Personnelles incomplètes.
- **Le droit à la suppression.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut demander la suppression de ses Données Personnelles , dans certaines circonstances.
- **Le droit à la restriction du Traitement.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut temporairement interdire le Traitement de Données Personnelles supplémentaires pendant qu'elle conteste l'exactitude ou le Traitement de ses Données Personnelles .
- **Le droit à la portabilité des données.** Les Données Personnelles d'une Personne Cliente Concernée peuvent être fournies au responsable du Traitement, soit par la personne concernée par ces données sur les clients, soit directement par AT&T.

- **Le droit d'opposition.** Une Personne Cliente Concernée par les données peut s'opposer, à tout moment et pour des motifs liés à sa situation particulière, au Traitement de ces Données Personnelles
- **Le droit d'éviter la prise de décision individuelle automatisée.** Le Traitement des Données Personnelles d'AT&T n'inclut généralement pas la prise de décision automatisée produisant des effets juridiques pour la Personne Cliente Concernée par les données. Dans le cas où AT&T met en œuvre une telle prise de décision automatisée, AT&T fournira des informations significatives sur la logique impliquée et l'importance et les conséquences envisagées d'un tel Traitement pour la Personne Cliente Concernée par les données.

La question de savoir si, comment et dans quelle mesure un droit spécifique s'applique et comment il sera traité par AT&T dépendra de la Loi sur la Confidentialité des Données applicable et de la base légale en vertu de laquelle les Données Personnelles sont traitées, de la nature des Données Personnelles impliquées, et de la capacité d'AT&T à déterminer qu'elle détient des Données Personnelles sensibles. Étant donné que les Données Personnelles sont traitées dans le cadre des obligations contractuelles d'AT&T envers le Client Professionnel d'AT&T, à des fins d'applicabilité et d'authentification, AT&T organisera les réponses aux demandes des Personnes Clientes Concernées par les Données avec le Client Professionnel d'AT&T. La Personne Cliente Concernée par les données doit contacter directement le Client Professionnel d'AT&T pour initier une demande concernant ses droits. Les Clients Professionnels d'AT&T doivent soumettre des demandes au nom de leurs propres clients en envoyant un e-mail à leur responsable de compte AT&T ou à leur contact de gestion des Services AT&T. Veuillez copier AskPrivacy@att.com sur cet e-mail. AT&T travaillera avec le Client Professionnel d'AT&T afin de déterminer la réponse appropriée à une demande. La mise à disposition de Données Personnelles en réponse à la demande d'une Personne Cliente Concernée ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

Informations supplémentaires

Les questions concernant le présent avis peuvent être adressées au Bureau principal de la protection de la vie privée AT&T à l'adresse AskPrivacy@att.com ou aux agents de protection nationaux et régionaux Données AT&T à cette [adresse e-mail](mailto:adresse_e-mail). Veuillez inclure « Question d'une Personne Cliente Concernée par les données » dans la ligne d'objet de l'e-mail. Une Personne Cliente Concernée par les données peut déposer une plainte auprès du régulateur de la protection des données ou de l'autorité nationale compétente. L'autorité nationale compétente serait probablement, mais sans nécessairement s'y limiter, celle établie dans le pays dans lequel se trouve la Personne Cliente Concernée par les données. Une Personne Cliente Concernée par les données peut avoir recours à la justice en plus ou à titre subsidiaire pour les violations présumées de la loi applicable par AT&T.